



Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

1.0

Résumé non technique

Pièce I du dossier de SCoT



Sommaire

1- Introduction	P.2
2- Diagnostic et état initial de l'environnement	P.3
3- Prospective	P.7
4- Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le PADD	P.10
5- Le Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction réglementaire du projet de territoire	P.15
6- Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes	P.17
7- Evaluation environnemental	P.18
8- Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du SCoT	P.22



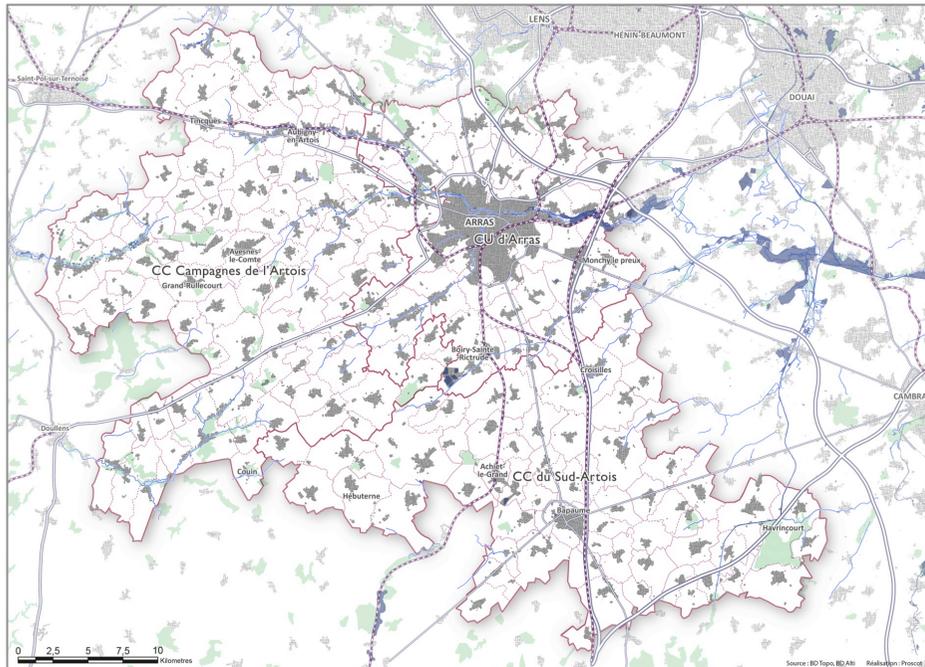
Introduction

Le territoire de la révision du SCoT de l'Arrageois

La révision du SCoT couvre l'intégralité des 3 Communautés Urbaine et de Communes (EPCI) qui composent le Scotia, à savoir :

- La Communauté Urbaine d'Arras (CUA) ;
- La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) ;
- La Communauté de Commune du Sud Artois (CCSA).

Le territoire du SCoT de l'Arrageois



Ce nouveau Schéma de Cohérence Territoriale révisé un premier SCoT adopté en 2012, puis modifié en 2014 qui couvrait, à l'époque, la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et la Communauté de Communes de la Porte des Vallées, soit au total 70 communes. Le nouveau SCoT, objet de la présente révision, s'étend sur 206 communes.

En 2016, le découpage administratif interne du territoire était différent : il se composait de 6 EPCI au lieu de 3. Aussi le diagnostic est-il attentif à permettre une lecture des indicateurs d'état et d'évolutions du territoire selon ce double découpage afin de faciliter la compréhension de l'analyse, mais aussi de conserver la finesse des enseignements que permet une maille d'étude en 6 secteurs plutôt que 3, en particulier pour mieux révéler les spécificités locales, comme leur complémentarité.

La composition du dossier de SCoT

Le dossier de SCoT se compose :

- D'un rapport de présentation qui analyse le territoire, retrace les réflexions prospectives, explique les choix du projet, évalue ses incidences sur l'environnement, explique l'articulation du SCoT avec les autres documents, et justifie la consommation d'espace ;
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations du projet de territoire à 20 ans ;
- D'un Document d'Orientation et D'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement le PADD et dont les objectifs s'appliquent en compatibilité aux documents locaux d'urbanisme notamment (PLUI...).



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Quelques grands chiffres, caractéristiques et tendances clef du territoire

- **206 communes couvrant près de 129 000 ha** et dans lesquelles vivent 168 500 habitants (estimation 2016) pour environ 71 000 emplois.
- **Un territoire singulier** : au côté du pôle urbain et économique d'Arras, un espace rural dynamique avec des liens de fonctionnement étroits entre eux.
- **Une croissance de l'emploi très dynamique entre 1999 et 2007** (+ 6 400 emplois) et bénéficiant notamment de la croissances des emplois publics. La crise de 2008 a clairement ralenti le moteur économique du territoire ; moteur économique qui en outre ne peut plus compter sur une progression de l'emploi public comme par le passé.

Le territoire a perdu au total 313 emplois entre 2007 et 2012 et 1 776 emplois si l'on se réfère à la période 2010-2015 ; ce qui traduit dans un contexte de crise et de mutation économique une certaine stabilité, une résistance face à des vents contraires.

En effet, au plan économique il a plutôt mieux résisté qu'ailleurs, grâce notamment à ses activités économiques diversifiées, tirant partie des spécificités de chaque secteur de l'Arrageois : industrie de rayonnement national/international, filière d'excellence agroalimentaire, logistique, énergie, fonctions de recherche et d'expérimentation, innovation...

- **Plus de 75 % de la surface du territoire sont occupés par l'agriculture**, témoignant de la place importante de la ruralité dans l'Arrageois sans pour autant en faire un territoire homogène : ces différents secteurs détiennent des spécificités paysagères, environnementales, mais aussi en termes de savoir-faire économiques, ou encore d'accessibilités aux grands axes de communications.
- **Un maillage routier et ferroviaire qui constitue une véritable étoile de communication au cœur des Hauts-de-France** et qui donne un accès de très bon niveaux aux itinéraires régionaux importants mais aussi à l'international (A1...).
- **Une démographie en augmentation qui place le territoire parmi les secteurs régionaux dynamiques** ; malgré un ralentissement depuis la crise de 2008.
 - Entre 1999 et 2007, le territoire a gagné plus de 7 600 habitants ;
 - Entre 2010 et 2015, le territoire en à gagner 2 000.Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) porte la croissance démographique. Le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties d'individus) est légèrement négatif, signe d'une attractivité relative mais mieux orientée qu'à l'échelle régionale.
- **Un parc de logements** (79 000 unités en 2015) composé essentiellement de résidences principales, plutôt de grande taille, qui se diversifie malgré des besoins renouvelés pour mieux couvrir les attentes des différents publics (actifs, personnes âgées, jeunes, grande famille), en ville et à la campagne ;

- **Un territoire où plus de 70% des actifs occupés soit autour de 49 000 personnes résident et travaillent dans le SCoT ;** ce qui traduit la capacité du territoire à offrir une palette d'emplois suffisamment large.
 - Dans le territoire pour 100 actifs occupés, le territoire propose 106 emplois ; grâce en particulier au coeur d'agglomération d'Arras qui est un pôle d'emplois structurant dans la région et dont le rayonnement s'étend.

En revanche si le territoire est attractif pour y vivre et y travailler, les actifs, notamment les plus de 30 ans, sont presque autant à s'installer dans le territoire qu'à le quitter.

- **Une présence forestière faible** (moins de 10% de la surface du territoire), mais un réseau hydrographique important pour la biodiversité comme pour la qualité de la ressource en eau.
- **Une consommation d'espace par les urbanisations** qui entre 2006 et 2016 a représenté 849 ha (85 ha/an), soit 0,7% de la surface du territoire arrageois.

Le fonctionnement du territoire

Les grandes caractéristiques et tendances d'évolution du territoire font émerger déjà la question des liens entre les secteurs de l'Arrageois (et notamment entre le rural et le pôle d'Arras) qui peuvent constituer des appuis pour construire un projet de territoire sur le long terme.

Le diagnostic du SCoT révèle que si les caractéristiques et les évolutions sont différentes entre ces secteurs, elles n'en sont pas moins complémentaires pour tracer les lignes d'un projet commun.

Quelles sont ces différences et complémentarités ? Et pour quels enjeux sur l'aménagement du territoire ?

- **Des hausses démographiques dans tous les secteurs du Scota, mais à des rythmes différents et qui profitent plus aux territoires ruraux.**

L'emploi tend à se concentrer dans les centres urbains (notamment Arras) pendant que les populations, notamment actives et plus jeunes, les quittent pour des espaces plus périphériques.

Dans le même temps, les espaces ruraux bénéficient du report de populations venant des franges externes au territoire (Amiénois, Douaisis...), soutenant ainsi leur développement, avec l'arrivée d'une population plutôt jeune.

Les échanges sont donc croisés et amènent à toujours plus d'imbrication / interdépendances entre les espaces de vies.

- **Une irrigation économique bénéficiant à tous...**

La complémentarité des secteurs d'activités Arrageois a permis de mieux résister à la crise. Si le pôle d'Arras, moteur économique du territoire, concentre les emplois notamment dans les fonctions supérieures (formation, recherche, industrie de grand rayonnement...), la présence de pôles d'emplois secondaires irriguent le territoire et contribuent à la structuration de bassins de vie et économiques locaux. Ainsi, Aubigny-en-Artois, Bapaume, Tincques par exemple sont les appuis d'une ossature économique locale avec des spécificités : agro-industrie à Aubigny, pôle énergie / éco-rénovation à Tincques, agro-industrie, logistique, numérique

à Bapaume...et un point commun à tous une agriculture performante et reconnue pour la qualité et la maturité de ses savoir-faire.

Cette complémentarité des compétences diverses des secteurs arrageois sont des appuis pour développer un réseau économique à l'échelle du Scot qui facilite les échanges, mais aussi donne des perspectives sur les économies de demain : énergie, économie circulaire, montée en gamme des activités liées au numérique, artisanat innovant éco-construction, nutri-santé...

■ **Une dynamique de logements inégale et un maillage d'équipements équilibré et relativement dense.**

La construction de logements progressent nettement sur les pourtours des polarités d'emplois et de services aux personnes que sont notamment Arras, Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Croisilles. Cette structuration pose la question du maillage urbain et économique futur du territoire avec l'enjeu d'organiser un équilibre entre les secteurs Est-Ouest et mais aussi nord et sud de l'Arrageois.

Les tendances d'évolutions au regard des nouvelles attentes de populations posent aussi la question de l'accessibilité à des équipements et services diversifiés demain, comme à plus de liberté de choix dans l'offre de logements. En effet, il existe un véritable enjeu de diversification du parc de logements, en ville et à la campagne pour mieux répondre aux besoins différents selon les profils de ménages et aux différents stades de la vie, mais aussi pour éviter que des secteurs du territoire ne se spécialisent au plan social ou générationnel.

Pour répondre à ces enjeux, l'arrageois a 2 atouts :

- Un espace rural avec des centralités urbaines locales détenant déjà un bon niveau d'équipements qui peuvent jouer un rôle pour mieux couvrir le territoire par une offre en logements et services diversifiés, en relais d'Arras et Bapaume.
- Un réseau de communication, notamment routier, qui facilite la mobilité entre les secteurs arrageois.

■ **Un réseau touristique en émergence**

L'offre touristique du territoire est orientée vers une double entrée patrimoine-culture et sport-loisirs-nature.

Arras est une ville reconnue à l'échelle nationale pour son patrimoine, son grand événementiel. Mais aussi de nombreux projets pour des activités

sportives, récréatives en lien avec la nature sont en développement autour de la Scarpe.

Au-delà d'Arras, les initiatives touristiques et culturelles se diffusent dans le territoire et sont un sujet d'attention tout particulier des collectivités car elles contribuent à la qualité de vie des habitants comme à l'image du territoire : que ce soit par le développement de chemin de randonnées, la renaturation d'espaces naturels (exemple des Marais d'Orville-Amplier), l'organisation de parcours s'appuyant sur la villages patrimoines ou des édifices remarquables château (Route des 7 châteaux...)... ou encore par le développement de l'offre en équipements pour les pratiques de plein air, culturelles et associatives.

L'enjeu est celui de la mise en lien des points d'intérêts du territoire et des initiatives pour mieux valoriser un espace touristique et culturel lisible pour les usagers, mais aussi pour mieux arrimer l'Arrageois aux réseaux touristiques régionaux et nationaux.

■ **Un espace environnemental commun pour des cadres de vie pluriels et des ressources partagées**

Les vallées sont des espaces clefs du fonctionnement environnemental du territoire. Elles ont un rôle majeur tant pour les échanges biologiques (aquatiques, humides et terrestres), pour la préservation d'habitats écologiques remarquables que pour la gestion du cycle de l'eau et des pollutions : les vallées de la Lawe, de la Canche, de l'Authie, de la Scarpe, du Gy, du Crinchon, du Cojeul, de la Sensée, etc.,

Pour autant, certains autres espaces contribuent à maintenir une diversité biologique locale : des réseaux bocagers et de bosquets en ceinture de village, le pourtour des boisements.

Les enjeux pour demain sont de préserver et valoriser ces espaces qui soutiennent aussi tout autant la qualité de vie et des paysages, avec leurs spécificités selon les secteurs du territoire.

Cette préservation et cette valorisation passent aussi par la reconquête de la qualité des masses d'eau dans un contexte régional où les nappes souterraines sont très sollicitées et soumises aux pressions des pollutions de surface.

Le territoire dispose des ressources en eau potable suffisantes et un parc de station d'épuration cohérent avec l'organisation urbaine du territoire pour répondre aux besoins, avec de la marge lui permettant d'accueillir de nouvelles populations et entreprises. Toutefois, la qualité de l'eau et sa disponibilité constitue un enjeu pour l'adaptation au changement

climatique : gestion des ruissellements et des inondations, disponibilité pour les activités économiques et notamment agricoles, ...

L'environnement c'est aussi la transition énergétique et de ce point de vue le territoire est très actif par le développement de l'éolien certes, mais aussi par le déploiement du recyclage des matières (syndicat des déchets) et de la biomasse notamment (projet de Technocentre Régional pour la méthanisation à St-Laurent-Blangy...).

En revanche, le développement de moyens de mobilités durables, moins émettrices de Gaz à Effet de Serre et l'économie énergétique dans la construction sont des défis importants pour demain.

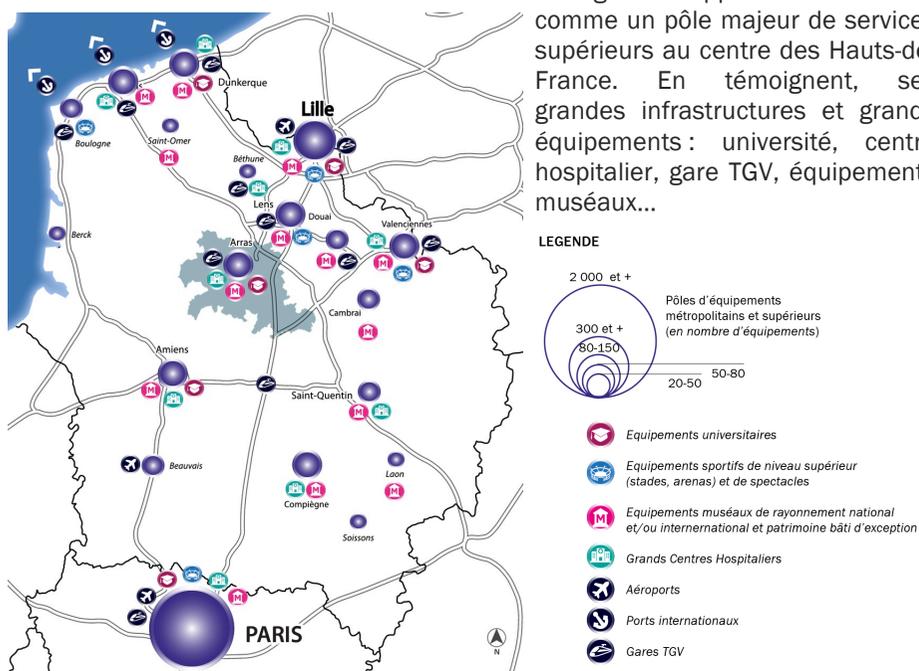
En matières de risques, les enjeux portent surtout sur la réduction des ruissellements qui doivent aussi contribuer à mieux préserver la qualité des terres agricoles, mais aussi à limiter en aval les aléas d'inondation.

  Prospective
 3

Les enjeux et opportunités sur le long terme de l'Arrageois.

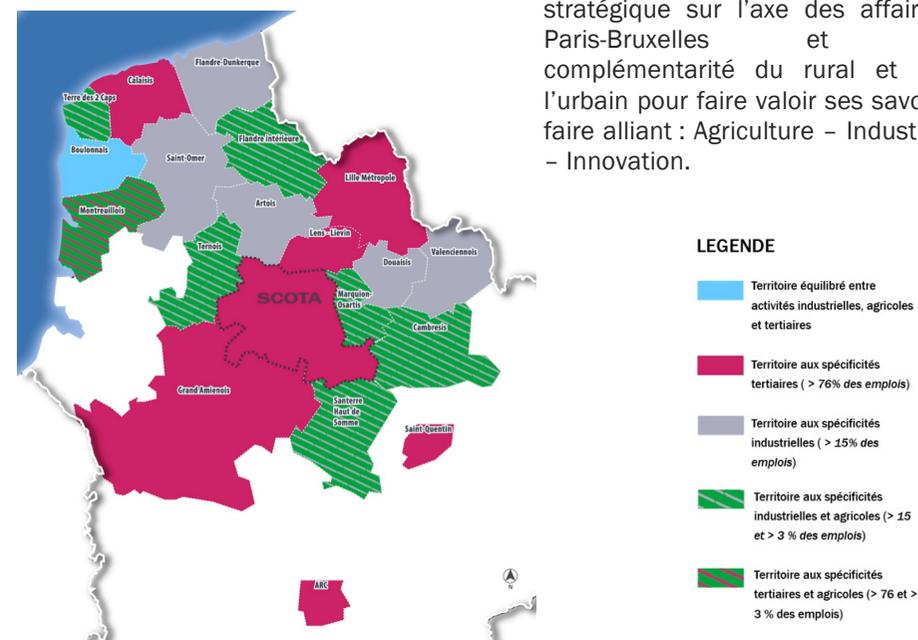
- L'Arrageois: un pôle majeur de l'armature de la Grande Région !

A l'échelle de la Grande Région, l'Arrageois apparaît nettement comme un pôle majeur de services supérieurs au centre des Hauts-de-France. En témoignent, ses grandes infrastructures et grands équipements : université, centre hospitalier, gare TGV, équipements muséaux...

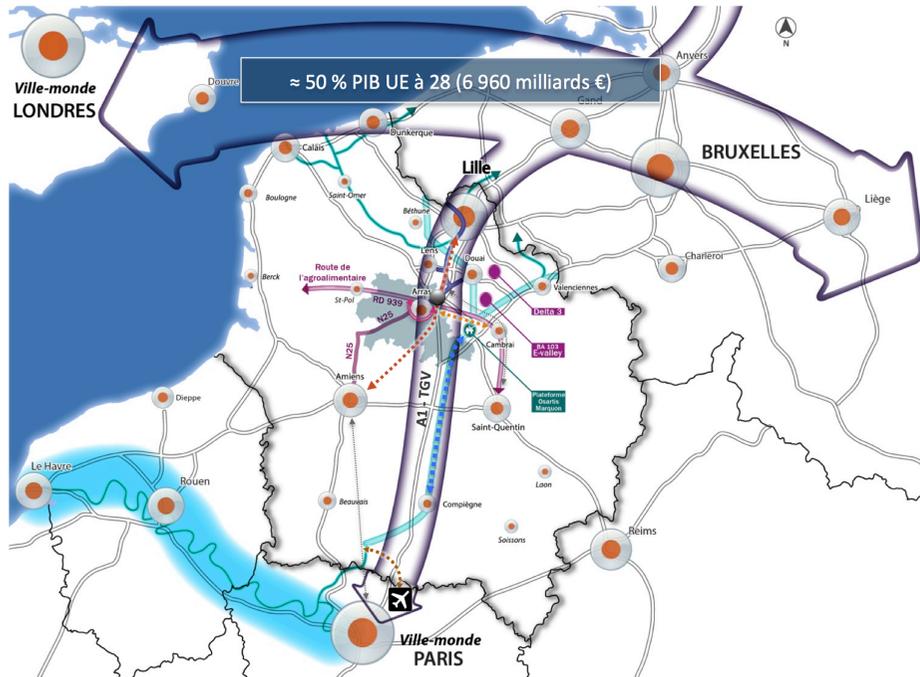


- L'Arrageois, une synthèse inédite d'une ruralité dynamique au côté d'un pôle urbain à haut niveau de service (Arras)...

La Grande Région se compose de multiples facettes économiques, pouvant favoriser des coopérations et synergies économiques intéressantes. L'Arrageois peut s'appuyer sur sa position stratégique sur l'axe des affaires Paris-Bruxelles et la complémentarité du rural et de l'urbain pour faire valoir ses savoir-faire alliant : Agriculture – Industrie – Innovation.



- L'Arrageois : une position de maillon régional renforcée par des projets structurants : une opportunité pour affirmer le rôle et l'identité spécifique du territoire ?



-  Projet de Canal Seine Nord Europe (Compiègne-Cambrai)
-  Axe Seine – Nouvelle ligne Paris Normandie
-  Réseau express à l'étude Lille-Arras-Amiens
-  Nouveau barreau ferré Roissy / ligne Amiens-Paris
-  Finalisation contournement routier Arras
-  Route de l'agro-alimentaire : finalisation doublement Rd939
-  Projet à l'étude Gare européenne
-  Aéroport Roissy
-  Lignes train : Amiens-Paris, St-Quentin – Douai – réseau express

Prospective et les exigences du projet territorial

La démarche prospective menée autour des enjeux du diagnostic et de scénarios d'évolution du territoire à long terme a permis d'approfondir les enjeux et les axes prioritaires pour construire le projet de l'Arrageois.

6 axes prioritaires et un axe transversal ont ainsi été identifiés :

1 Le rôle majeur des infrastructures pour le développement du territoire.

Le renforcement de l'accessibilité interne et externe de l'Arrageois par des moyens de communications performants mais aussi modernes et innovants (numérique) est déterminant pour consolider les équilibres propres au territoire, déployer son attractivité économique et résidentielle et contribuer ainsi à structurer et valoriser le centre de la région.

L'Arrageois a donc vocation à remplir un rôle complet au plan économique, social et environnemental afin que le centre régional ne soit pas un espace par défaut mais un espace dynamique, de qualité et facilitant les échanges entre le nord et le sud régional. Ce rôle est d'autant plus amplifié que l'arrivée du CSNE, comme le projet de liaison express Lille-Arras-Amiens (Amiens qui sera connecté à terme à Roissy et à Ile de France) renforce l'enjeu des coopérations entre les territoires pour valoriser les effets de ces projets au bénéfice de l'ensemble de la région.

Cet axe répond aux enjeux identifiés dans la phase diagnostic de l'inscription du ScotA dans la Grande Région et plus particulièrement de son rôle de Pôle structurant pour l'équilibre de cette région.

2 La valorisation des axes Nord-Sud, Est-Ouest, véritable « Croix » structurante fondant l'équilibre du territoire.

La valorisation des spécificités de chaque EPCI et de leur complémentarité est un pilier essentiel pour le développement équilibré du territoire.

En effet, le diagnostic a permis de montrer que les dynamiques économiques, résidentielles, paysagères et culturelles des différents espaces sont variées, créant plusieurs cadres de vie et renvoyant pour certains à des ensembles paysagers de la Grande Région. Pour autant cette diversité n'est pas exempte de points et atouts communs : à commencer par une ruralité dynamique, un bon niveau d'accessibilité des usagers aux services et des marqueurs

arrageois forts autour de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'énergie, du patrimoine / histoire,...

Cet axe prioritaire renvoie ainsi à l'identité plurielle du territoire, qui est à valoriser pour une attractivité globale.

3 L'affirmation d'un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester.

L'Arrageois offre un cadre de vie attractif porteur de dynamisme social (incluant l'accès à l'emploi) et culturel qu'il s'agit de soutenir en améliorant encore la liberté de choix des populations pour s'établir et se réaliser dans le territoire, selon leur mode de vie et les stades de la vie. Ce dynamisme bénéficie des atouts que procure le fonctionnement complémentaire entre le rural et le pôle urbain d'Arras.

Cela met en évidence le besoin d'organiser l'échelle de proximité dans les bassins de vie, en s'appuyant sur des centralités urbaines et de services efficaces irriguant l'ensemble du territoire. L'enjeu est aussi d'éviter la périurbanisation pour que l'espace rural reste un territoire actif et vivant et le pôle d'Arras soit aussi valorisé.

4 L'identification des besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer l'attractivité économique.

L'évolution des modes de vie, les mutations économiques et des manières de travailler appellent à reconsidérer la notion de services aux personnes avec plus d'innovation. Cet axe répond aussi à un enjeu de convergence plus forte de l'attractivité économique et du cadre de vie (incluant la qualité environnementale) nécessaire à un développement équilibré. La volonté est donc de rapprocher « espaces de vie et espaces économiques », pour améliorer la qualité économique et résidentielle, offrir un projet de vie aux habitants. Elle est aussi de déterminer les bons objectifs pour une croissance équilibrée de population, de logements et d'emplois.

5 La volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures.

Les agricultures, quelles que soient leurs formes, participent à l'identité économique et territoriale de l'Arrageois.

L'agriculture a connu des difficultés, comme dans de nombreux territoires, mais le diagnostic a permis d'identifier une certaine résistance du secteur et

une volonté d'adaptation face aux évolutions de productions et de consommation. Ce domaine participe du dynamisme des espaces ruraux et représente un potentiel de développement pour le territoire, en lien avec la filière agro-alimentaire. C'est pourquoi l'accompagnement et le développement des diverses formes d'agricultures sont une priorité.

6 La structuration et la diversification de l'offre touristique et culturelle à l'échelle du Scota.

Le territoire reconnaît son potentiel touristique et culturel et a mis en œuvre de nombreuses actions et projets dans ce domaine. L'objectif est d'aller plus loin, et de faire du « tourisme-culture » une activité visible dans le fonctionnement du territoire comme dans le paysage touristique des Hauts de France. Il est tout autant de faire du « tourisme-culture » un levier pour une qualité résidentielle accrue afin de mieux répondre aux attentes des populations pour plus de culture accessible, d'activités en lien avec un mode de vie sain et épanouissant.

Pour cela, la mise en réseau et la diversification de l'offre tourisme-culture nécessitent d'impliquer tous les secteurs de l'Arrageois, permettant ainsi de développer une offre structurée, plus dense et lisible.

=> Axe transversal : une exigence pour la qualité environnementale et la gestion pérenne des ressources

Il s'agit d'associer amélioration du cadre de vie et des paysages, préservation et mise en valeur des milieux naturels ainsi que développement de l'attractivité et des activités liées au tourisme.

Il s'agit aussi d'associer, sans opposer, l'activité agricole à la gestion des espaces naturels (trame verte et bleue) qui doit contribuer à mieux préserver l'espace productif agricole et à la préservation de ressources en bon état dans la durée.

L'exigence environnementale passe également par une politique de l'eau et énergétique volontariste alliant prospérité économique et préservation des ressources. Elle répond également à l'engagement vers des fonctionnements de territoires comme des économies en adaptation au changement climatique.

Enfin, la qualité et la valorisation des paysages arrageois doivent contribuer à la protection du patrimoine, naturel et urbain, à la qualité de vie ainsi qu'à la promotion de l'identité et facteurs de qualité du territoire.



Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD)

Le projet s'organise tout d'abord sur un positionnement qui affirme le rôle de l'Arrageois pour l'équilibre des Hauts de France ainsi que l'irrigation et le rayonnement du centre de la région :

- En participant du corridor majeur européen Bruxelles-Paris, mais aussi de fonctions métropolitaines entre Lille et Paris.
- Par son étoile ferroviaire, routière et autoroutière structurante (TGV, TER, A1, A26, départementales, N25) et son maillage écologique qui contribuent aux connexions nord-sud et est-ouest de la nouvelle Grande Région.
- En structurant un espace reliant mieux les 3 grands pôles régionaux : la métropole lilloise, Amiens et Saint-Quentin.
- En faisant valoir sa singularité forte : l'alliance inédite entre une ruralité innovante et Arras, un pôle urbain et de services de haut niveau connecté aux grands réseaux métropolitains (Université, gare TGV, patrimoines exceptionnels, grand événementiel...).

Cette irrigation et ce rayonnement du cœur régional sont essentiels pour :

- offrir aux populations et acteurs (économiques et institutionnels) l'accès à des ressources territoriales fortes (économiques, humaines, culturelles, naturelles, pour l'innovation, en services) couvrant mieux l'espace régional ;
- stimuler et faire prospérer un dynamisme soutenant les pôles régionaux, les coopérations entre les territoires et l'attractivité de l'ensemble de la région.

Le choix de ce positionnement implique pour l'Arrageois de faire fructifier son alliance inédite de l'urbain et du rural, au service d'une attractivité globale, métropolitaine et rurale innovante.

Pour cela il s'agit d'organiser les conditions d'aménagement facilitant les synergies entre le rural et l'urbain s'appuyant sur la diversité et la complémentarité des savoir-faire et des espaces de vie et productifs (dont l'agriculture).

Par cette mise en réseau, la volonté est de promouvoir une attractivité métropolitaine mais « autrement » que ne le ferait une grande ville, c'est à dire : détenir, par l'agilité du réseau entre les secteurs du territoire, un poids résidentiel, économique et en services qui donne de la capacité à agir sur la qualité du développement et à répondre à une grande variété de besoins des populations et entreprises avec plus de liberté de choix. C'est le moyen pour :

- soutenir Arras dans son rôle de pôle d'équilibre régional grâce à un espace arrageois solidaire tant sur les aspects économiques, sociaux-culturels qu'environnementaux.
- mettre la qualité du cadre de vie et des ressources (tant humaines, environnementales, qu'agricoles) au cœur du projet.

- **Mieux s'adapter aux mutations économiques, innover dans une logique durable de développement et s'engager vers la 3ème révolution industrielle.**
- **Déployer, à la ville et à la campagne, une accessibilité accrue à un niveau élevé de services (incluant les transports), aux fonctions d'innovation, à la culture, au patrimoine et à la nature.** Cette accessibilité est essentielle pour répondre aux nouvelles attentes des populations et entreprises et développer ainsi à une attractivité métropolitaine dans un territoire majoritairement rural.

Pour donner corps à ce positionnement et à cette ambition, le projet s'organise autour de 2 grands objectifs stratégiques.

1. Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un « autre » mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

Tout d'abord l'Arrageois entend promouvoir sa richesse environnementale et l'accès à la culture-détente.

- Cela passe par une trame verte et bleue performante assurant la préservation de la biodiversité mais la qualité du cycle de l'eau et la valorisation des paysages associés aux milieux environnementaux.
- Cela passe aussi par la structuration et la diversification l'offre "culture-tourisme-loisirs" à l'échelle du SCoT, que le projet met en lien avec les points d'intérêts de la trame écologique (notamment les vallées), pour mieux promouvoir un réseau connectant les différents patrimoines, mais

aussi pour développer les accroches et les continuités régionales touristiques, culturelles et écologiques.

Cette offre à développer s'attache ainsi à étendre les formes de tourisms, tout en affirmant le positionnement de l'Arrageois sur les segments « culture-tourisme & ressourcement », avec une place pour le tourisme d'affaires entre Lille/paris contribuant à l'attractivité économique du territoire.

Ensuite, la qualité de vie et de fonctionnement du territoire de l'Arrageois doit être renforcée grâce à une armature urbaine structurée autour de pôles urbains et bassins de vie de proximité dynamiques soutenant la vitalité rurale et le rôle métropolitain d'Arras.

Par cette organisation, l'objectif est de renforcer la cohésion du territoire, autour d'Arras et d'un réseau de pôles urbains aux rôles complémentaires qui organisent l'échelle de proximité sur tout l'Arrageois, en relais d'Arras. Ce réseau vise ainsi à organiser les conditions soutenant une accessibilité accrue aux services (incluant les transports) ainsi qu'une diversité résidentielle, sociale, générationnelle et des savoir-faire économiques faisant du rural un espace vivant et équilibré, et non un espace « périurbain par défaut ».

Le niveau de croissance démographique, de logements et d'emplois retenus pour le projet vise à soutenir cette cohésion du territoire tout comme son rôle régional :

- offrir un projet de vie aux actifs du territoire, élément essentiel pour préserver les savoir-faire qu'ils incarnent sur notre territoire et assurer la cohérence de notre stratégie économique ;
- soutenir une évolution équilibrée des dynamiques sociales et générationnelles à l'échelle du territoire mais aussi des communautés de communes et d'agglomération ;
- avoir les capacités d'agir sur la qualité du développement et faire du cœur de la région un espace dynamique avec une marque de qualité dans lequel la ruralité à pleinement son rôle au côté des espaces agglomérés.

Cela implique une ambition forte mais réaliste. Le territoire se fixe ainsi les objectifs :

- de favoriser la création d'environ 17 000 emplois à horizon 20 ans (soit en moyenne + 840 emplois / an), soit un rythme légèrement plus soutenu que celui d'avant crise ;
- de se donner des marges d'accueil résidentiel, pour limiter le vieillissement et accueillir des actifs, soit un besoin à 20 ans d'environ 20 400 nouveaux logements pour accompagner une croissance de population de l'ordre de 18 500 / 19 000 habitants par rapport à aujourd'hui (le territoire atteignant ainsi autour de 188 / 189 000 habitants dans 20 ans).

De plus, le territoire vise à renforcer, en ville et à la campagne, la qualité et la diversité de l'offre en logements afin de mieux répondre à la diversité des attentes des différents publics. Il s'agit aussi de promouvoir des espaces de vie urbains de qualité et animés et l'accès à une offre commerciale diversifiée.

- Cette diversification de l'offre en logements implique une politique et une action solidaires de tous les territoires du SCoT, chacun à leur niveau, afin de faciliter des migrations résidentielles choisies par les habitants et non par défaut de l'offre.
- Cela passe aussi par des urbanisations de qualité, plus mixte et plus compactes. Et sur ce point il s'agit de rechercher un équilibre entre densification et préservation de typicités du cadre de bâti reflétant l'identité arrageoise, la convivialité d'espaces de vies animés. Il s'agit aussi de promouvoir plus d'accès à la nature et à des paysages valorisés en développant des formes urbaines plus denses mais qui tiennent compte de ces éléments.
- Enfin, la dynamisation du commerce de centre-ville constitue une priorité.

Enfin, soutenir et accompagner les différentes formes d'agricultures, c'est l'engagement de l'Arrageois pour cette activité qui est un des piliers de l'identité et du mode de développement du territoire dans lesquels il se reconnaît et se projette.

- La valorisation de l'espace agricole est ainsi l'objectif en parallèle d'une politique économique globale du territoire qui donne sa place et cherche à faire des activités primaires un secteur dynamique, compétitif et d'avenir.
- Pour cela le projet vise un objectif ambitieux de limitation de la consommation d'espace en optimisant mieux les capacités d'accueil résidentiel dans le tissu urbain existant et en encadrant les extensions urbaines. Le Document d'Orientation et d'Objectifs précise cet objectif (cf. ci-après). Tout en préservant la qualité de vie, il s'agit dans les 20 prochaines années de réduire significativement le rythme de consommation d'espace observé dans le passé.

2. Être un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

Tout d'abord l'Arrageois entend redéployer sa force de frappe économique

- Ce redéploiement s'appuie sur :
 - Les savoir-faire d'excellence et matures du territoire (industrie, agriculture, énergie, numérique, économie circulaire...) et qui s'inscrivent dans les grands circuits économiques nationaux et internationaux ;
 - Les savoir-faire productifs locaux et l'économie résidentielle qui peuvent trouver des synergies autour de l'artisanat, l'Eco-construction - Eco-rénovation, l'économie circulaire, les circuits-courts...

- Un positionnement territorial permettant d'affirmer l'ancrage économique de l'Arrageois dans les flux majeurs européens et régionaux :
 - Les flux majeurs européens portés par les faisceaux autoroutiers et ferrés parmi les plus fréquentés d'Europe : A1, A26, ligne TGV Paris-Lille... ;
 - Les flux régionaux, qui sont amenés à se développer par la présence de projets d'importance (CSNE, BA 103...) et des filières d'excellence fortes (IAA, Eco-construction, énergies,...), portées par le réseau des nationales et départementales structurant (N 25, D 939, D 917, D 950...).

Cet ancrage joue en faveur d'une meilleure irrigation économique de l'espace central des Hauts-de-France mais aussi de l'espace arrageois et notamment les espaces ruraux qui aujourd'hui ne sont pas à proximité des grands axes économiques.

- Pour organiser ce redéploiement et pour gagner en lisibilité et performance, le projet structure à l'échelle de l'Arrageois un réseau de pôles économiques aux rôles et rayonnements complémentaires. Ces pôles assurent le développement principal de l'offre foncière et immobilière économique du territoire. En particulier, un Pôle Economique Régional a vocation à se développer à l'Est d'Arras, en s'appuyant notamment sur la Zi Est et Artoipôle pour lesquels il s'agit de redéployer l'envergure et le rayonnement sur l'axe économique de l'A1.

Ensuite, afin de contribuer à la structuration du territoire, mais aussi de répondre à l'ambition d'un mode de développement plus vertueux et plus durable, il convient de déployer les moyens de mobilités privilégiant des modes alternatifs de déplacements.

- Ces moyens de mobilités visent à la fois à restaurer la mobilité de proximité, mais aussi à développer une irrigation régionale renforcée, soutenant l'accessibilité internationale des Hauts-de-France.

L'organisation des déplacements à l'échelle de l'Arrageois poursuit donc cet objectif :

- Grâce au développement de solutions de transports collectifs ou partagés qui permettent de réduire l'usage de la voiture individuelle tout en offrant des parcours performants aux usagers. Ces moyens doivent être adaptés aux contextes urbains, périurbains et ruraux : covoiturage, bus, taxi solidaire, train... Ils doivent aussi bénéficier d'un aménagement des espaces publics qui tient compte des évolutions technologiques : numérique, véhicules électriques, voitures autonomes...
- Grâce à des infrastructures majeures (routières, ferrées, et numériques) performantes que le SCoT valorise pour maximiser leurs effets sur la qualité de fonctionnement du territoire et de l'irrigation régionale :
 - Les projets de Réseau Express Lille - Arras - Amiens (gare d'Achiet-le-Grand), de gare européenne dans le Grand Arras, de Canal Seine Nord Europe, et de contournement complet d'Arras.
 - Une liaison ferrée performante entre Arras et Cambrai : pour développer l'attractivité et la qualité du service de fret et transport voyageur.
 - La finalisation de la mise à 2x2 voies RD 939 : colonne vertébrale pour le système agro-industriel.
 - Le maintien dans la durée d'une desserte de premier plan de la gare d'Arras par le TGV. La gare d'Arras est ainsi amenée à renforcer son intermodalité.
 - L'amélioration de la N25 en lien avec la Somme : axe économique associé également à l'agro-industrie et connectant à Amiens et la Normandie.
 - L'amélioration des services TER (notamment sur la ligne Arras, St-Pol-sur-Ternoise) avec une desserte de gares locales pertinentes pouvant véritablement jouer un rôle pour le report modal des déplacements vers le train (à définir avec l'ensemble des acteurs compétents).

L'amélioration du réseau d'infrastructure est essentielle pour le fonctionnement économique des filières d'excellence, mais aussi

pour sécuriser les circulations et faciliter l'insertion des mobilités durables dans les trafics.

De plus, le territoire entend se démarquer, en se mobilisant pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, qui sont des domaines dans lesquels il s'est déjà engagé.

- Les savoir-faire et le développement de projets dans les domaines de l'énergie et la croissance verte sont déjà bien ancrés dans la culture et le mode de développement de l'Arrageois. Et le projet de SCoT affirme la forte volonté de lier la prospérité économique et les avancées technologiques avec la transition énergétique et écologique.

Le développement du numérique sera un fort contributeur à cette politique tant dans les perspectives qu'il offre pour les nouveaux modes de travail et de productions que pour la gestion de l'énergie et le développement des réseaux intelligents.

- Le SCoT se fixe ainsi les objectifs :
 - De réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique.
 - D'économiser l'énergie et optimiser son utilisation dans l'aménagement et les transports.
 - De développer le mix énergétique.
 - D'expérimentation économique alliant agriculture et changement climatique. Avec ses savoir-faire dans les productions agricoles et l'énergie, l'Arrageois peut rechercher de nouveaux appuis d'innovation et débouchés économiques.

Enfin, le développement de la culture du risque et une gestion durable des ressources est une volonté de l'Arrageois pour soutenir un mode de développement apaisé, qualitatif et donc contribuant à la renommée territoriale, au-delà de ses limites administratives.

- Cela s'inscrit aussi dans la volonté d'être en veille sur les enjeux et leviers possibles d'adaptation au changement climatique.



Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), traduction réglementaire du projet de territoire

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le projet du SCoT, le DOO s'organise en 3 parties :

Partie 1

Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre arrageois et de la valorisation de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles et métropolitaines)...

...pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

- Conforter une trame verte et bleue valorisant la diversité biologique et un renouvellement pérenne des ressources...
...qui soutiennent la qualité des agricultures, des cadres de vie et des paysages, et les appuis pour la 3ème révolution industrielle
- Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôle urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural
- Protéger et valoriser les agricultures
- Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise
- Structurer et diversifier à l'échelle de l'Arrageois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'Affaires

Partie 2

Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires

- Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition « post-carbone ».
- Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCoT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)
- Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble
- Mettre en œuvre un urbanisme de proximité

Partie 3

Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du repliement de la force de frappe économique arrageoise et de son engagement vers la 3ème révolution industrielle

- Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation
- Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures
- Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte
- Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

Les objectifs chiffrés du D00 pour économiser l'espace

Dans son D00, le SCoT fixe les objectifs maximum de consommation d'espace à 20 ans suivants :

- 390 ha pour le développement économique et commercial, dont 9 ha pour le développement de parc commerciaux ;
- 515 ha pour de le développement résidentiel, dont :
 - 460 ha pour le développement résidentiel mixte ;
 - 55 ha pour des équipements structurants de l'Arrageois.

Ces surfaces s'entendent hors grandes infrastructures et projets supra-SCoT.

- Soit au total 905 ha maximum à horizon 20 ans (45 ha/an) ; ce qui constitue un rythme de consommation d'espace diminuant de 47% celui observé entre 2006 et 2016.



Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions. Cette articulation permet ainsi d'assurer une gestion cohérente du projet de l'Arrageois par rapport à des échelles territoriales plus grandes (Région, Département... France) ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, et compte tenu du contexte local, le SCoT est compatible avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2016-2021.
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche, de la Haute-Somme et de la Lys. Le SCoT a aussi veillé à prendre en compte les travaux du SAGE de la Sensée en cours d'élaboration.
- Le Plan de Gestion des Risques (PGRI) Artois-Picardie et le Plan de Prévention de Risques d'Inondation de la Lawe (opposable par anticipation).
- Les Plans de Prévention de Risques Technologiques associés aux établissements CECA et PRIMAGAZ (CUA).

Le SCoT prend aussi en compte, notamment :

- Dans le domaine des déchets : le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), le plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) ainsi que tous les plans de gestion des déchets approuvés du Pas-de-Calais,

- Les programmes d'actions relatifs au domaine de l'eau : les programmes d'actions pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates,
- Dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie : le Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord-Pas-de-Calais, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais et le Plan Climat Territorial de l'Artois.
- Dans le domaine des milieux naturels : La trame verte et bleue régionale et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (bien qu'annulé au plan administratif, le SCoT a pris en compte dans la réflexion de son projet des informations de ce SRCE) ainsi que le Schéma interdépartemental des Carrières et les schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et les directives régionales des forêts domaniales,
- Le Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020,
- Le Schéma National et le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SNIT et SRIT),
- Le schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité et le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables,
- Les travaux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France, en cours d'élaboration.



Evaluation environnementale

Introduction

Les textes régissant l'évaluation environnementale :

L'évaluation environnementale repose sur des textes récents, à savoir une directive européenne de 2001 transcrite dans le droit français par des dispositions de 2004 et 2005. Dans ce cadre, les Schémas de cohérence territoriale sont obligatoirement soumis à évaluation environnementale. Celle-ci doit permettre d'apprécier la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux du territoire identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles du schéma et proposer au besoin des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. Elle doit aussi informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

Méthodologie : L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, malgré des effets négatifs liés à la consommation de l'espace agricole, à l'artificialisation des sols (issue des aménagements urbains), à l'augmentation de la population,... les incidences environnementales ne seront pas de nature à remettre en cause l'équilibre des espaces agricoles et naturels, à l'échelle du territoire. La mise en œuvre du projet participera de l'amélioration de la biodiversité, des économies d'énergies et de la qualité de l'eau, des paysages notamment. En voici les principaux points, par thème :

Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Ressource en espace

À l'horizon 20 ans, le développement urbain (résidentiel et économique) s'étendra au maximum sur 905 ha (soit 0,7% de la surface du SCoT) nouveaux prélevés essentiellement sur l'espace agricole. Le rythme de consommation d'espace sur le territoire est réduit de 47% en comparaison à la période 2006-2016. Le SCoT aura donc une incidence quantitative nettement positive.

De plus, cette consommation d'espaces sera optimisée avec un objectif de 51 % de nouvelles constructions au sein des enveloppes urbaines.

Les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT au regard de la précédente période contribuent ainsi à limiter l'artificialisation des sols, à préserver l'agriculture et à protéger les espaces naturels à fort enjeu environnemental.

Dans l'Arrageois, des projets de grandes infrastructures* seront également mis en œuvre dans les années à venir, tout en n'étant pas le fait du SCoT (cf. ci-avant). Pour autant, le SCoT prend soin de valoriser les effets positifs de ses projets sur le territoire tout en veillant à limiter les risques de cumul des impacts négatifs liés au développement urbain.

**La législation en vigueur prévoit que de tels projets fassent l'objet d'études d'impacts et d'autorisation spécifiques auxquels ils doivent se conformer.*

Fonctionnalité écologique

Le développement résidentiel et économique se fera en continuité et au sein des milieux urbains existants ; ce qui n'engendrera généralement qu'un impact localisé et limité sur les milieux naturels environnants.

Cet impact que le SCoT prend soin de réduire relèvera essentiellement d'une artificialisation de milieux agricoles ou naturels généralement sans valeur patrimoniale et fonctionnelle biologique importante (milieux essentiellement périurbains qui sont souvent déjà sous influence des urbanisations et activités humaines).

Le SCoT apportera une plus-value au fonctionnement environnemental des espaces du territoire grâce à la mise en place de sa trame verte et bleue (TVB) dont il définit les modalités de protection :

- Protection forte des milieux naturels emblématiques : les cours d'eau et zones humides qui les bordent en fond de vallées, les grands boisements, comme celui d'Habarcq, les vallées de la Canche et de l'Authie... ;
- Protection de continuités écologiques. Ces continuités sont des coupures d'urbanisation à respecter afin de maintenir ou développer les liens entre les milieux naturels et agricoles des différents secteurs du territoire, tout en tenant compte de l'intérêt écologique et de leur rôle pour le cycle de l'eau (limitation des ruissellements...).
- Protection des cours d'eau et des milieux avec lesquels ils fonctionnent : zone humide, bocage...

Cette trame contribue aussi à la préservation des paysages locaux et de l'agriculture.

Au regard du projet de SCoT, il apparaît donc que les espaces naturels d'intérêt écologique ne diminueront pas en superficie. Au contraire, ils auront tendance à augmenter et leur fonctionnalité devrait s'améliorer, grâce à la TVB. La nature « ordinaire » et la nature en ville devront également bénéficier de cette trame.

Notons que le SCoT prend des dispositions particulières pour prévenir les incidences sur des zones Natura 2000, bien que ces zones ne soient pas dans le territoire mais à proximité dans le secteur de Luchaux.

Capacité de développement et préservation des ressources

Qualité des eaux, eau potable et assainissement

L'imperméabilisation des sols liée au projet de développement n'engendrera pas d'incidences notables négatives à l'échelle du territoire, car le SCoT prévoit :

- Une maîtrise forte de la consommation d'espace : réduction de 47% du rythme de consommation d'espace par rapport à 2006-2016.

- Une gestion accrue des eaux pluviales (en relai des exigences des schémas dans le domaine de l'eau) ;
- Des mesures maîtrisant le contact de l'urbanisation avec les cours d'eau et les zones humides afin d'éviter l'altération sur le fonctionnement naturel de ces milieux (pollutions et flux hydrauliques).
- De la protection cohérente de la trame verte et bleue afin qu'elle préserve son rôle de régulation des ruissellements.

La croissance de population et le développement économique à 20 ans impliqueront une consommation d'eau potable significative, mais progressive et compatible avec les ressources du territoire. Cette consommation pourrait potentiellement s'élever à terme autour de 2 M m³/an supplémentaires par rapport à aujourd'hui (8,9 M m³/an).

Sur l'aspect qualitatif, compte tenu de ses orientations en matière de préservation des espaces humides, aquatiques et des éléments naturels et à celles contribuant à la maîtrise des ruissellements et des pollutions, le SCoT ne devrait pas générer d'incidences notables négatives sur la qualité des eaux. Au contraire, son application conjointement aux normes et autres politiques en matière d'eau (SDAGE, SAGE, DCE ...) devrait concourir à une amélioration de cette qualité dans les années à venir.

Le projet de développement du Scot est également compatible avec la capacité d'accueil globale du territoire en matière de traitement des eaux usées. En outre, l'organisation du développement urbain qu'il met en place permet en tendance d'atténuer la part du littoral dans les charges de pollutions à traiter totale du territoire.

Energies, GES et pollutions (air, bruit, déchets)

Les objectifs du projet de SCoT contribuent à une diminution tendancielle de la dépendance aux énergies fossiles du territoire. En effet, la mise en œuvre du SCoT :

- favorisera les déplacements de proximité limitant l'usage de la voiture, grâce à des bourgs renforçant l'offre de services accessibles et un développement des moyens de mobilités en lien avec l'armature urbaine ;
- améliorera les parcours résidentiels des habitants et faciliteront ainsi la proximité habitat / emploi ;

- améliorera le parcours résidentiels des entreprises grâce à une offre foncière économique lisible et complémentaire qui permettra de mieux optimiser le placement des entreprises en fonction de leurs besoins spécifiques (accès aux services, ...) et des enjeux d'accès aux flux. Cet objectif contribue à réduire les émissions atmosphériques et des GES car il favorise la pérennité des entreprises (éviter les risques de déménagements / délocalisation d'entreprises causés par un foncier inadaptés), facilite l'accessibilité des entreprises pour les salariés grâce à une programmation du foncier économique cohérente avec celle du renforcement des pôles urbains.
- améliorera les économies d'énergies dans le logement, mais aussi dans l'aménagement (les urbanisations nouvelles s'effectueront essentiellement dans les dents creuses urbaines ou en extension de l'existant ce qui permettra d'optimiser les réseaux existants et nouveaux et donc de réduire les besoins en matériaux pour les aménagements futurs) ;
- optimisera la conception des zones à urbaniser (et notamment des parcs d'activités) ;
- renforcera la production d'énergies renouvelables (y compris dans les parcs d'activités et commerciaux), en particulier autour de la méthanisation, de l'éolien ou encore du photovoltaïque.
- organisera le développement commercial dans une logique de proximité et de gestion maîtrisée des flux.

La diminution des consommations énergétiques ira de pair avec l'amélioration de la qualité de l'air, la baisse des émissions de GES.

Dans son projet, le SCoT prend également en compte les problèmes de nuisances (pollution des sols, nuisances sonores, ...) afin de préserver durablement la qualité de vie spécifique au territoire.

Enfin, celui-ci sera accompagné d'une gestion rationnelle et optimisée des déchets, facilitée notamment par un aménagement urbain plus compact, et par le syndicat des déchets existant (le SMAV) qui détient un grand savoir-faire pour la gestion et la valorisation des déchets.

Risques naturels et technologiques

Le SCoT vise à ne pas aggraver, voire à réduire les phénomènes d'inondation et leurs conséquences, notamment par une approche du développement préventive, mais aussi qui cherche à atténuer les facteurs de vulnérabilité et à améliorer l'adaptation au risque. Notons en particulier les effets auxquels du SCoT contribue:

- la réduction des ruissellements et la prise en compte des espaces de mobilité des cours d'eau.
- la protection des milieux écologiques remarquables et de leur lien avec le réseau hydrographique qui favorise le maintien/amélioration de leur qualité naturelle et de leur rôle de régulation des eaux pluviales.
- la prise en compte des risques connus et des effets du changement climatique sur ceux-ci, qui permet d'intégrer et d'anticiper les risques et nuisances actuels ou futurs dans les projets urbains.

En outre, et dans tous les cas, les conditions d'urbanisation en zones à risque déterminées aux plans de prévention des risques naturels et industriels sont prises en compte dans les documents d'urbanisme. Le SCoT prend également en compte le risque de mouvement de terrains et fixe les objectifs de prévention adaptés.

Paysages

Les grands paysages du territoire seront globalement peu modifiés par la mise en oeuvre du SCoT. Les paysages naturels et urbains seront même valorisés dans l'objectif de respecter les spécificités locales et rurales du territoire, mais aussi de procurer un cadre de vie attractif qui bénéficie de l'identité culturelle et paysagère arrageoise. En effet, les orientations du Scot permettent de préserver globalement les paysages naturels et de les valoriser via notamment la trame verte et bleue (qui préserve la diversité des milieux tels que zones humides, bois, bocage...), et un encadrement par des objectifs permettant de mieux insérer les nouveaux

projets et lisières urbaines dans une perspective patrimoniale (insertion dans le bocage, prise en compte et valorisation des abords de cours d'eau...).

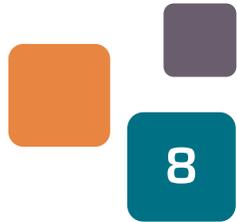
Les paysages urbains subiront l'influence des densifications, de la mise en oeuvre des dispositions constructives économes, d'une meilleure intégration de leurs abords en transition avec les milieux naturels.

Les effets de l'extension urbaine à terme se traduiront par un « épaissement » des silhouettes existantes de bourgs, villes et villages, mais dans la modération compte tenu des objectifs de limitation de la consommation d'espace du projet et des mesures d'intégration des lisières urbaines définies par le SCoT.

La mise en oeuvre du Pôle Economique Régional Est (localisé à l'est d'Arras), s'appuyant notamment sur l'extension des parcs d'activité d'Artoipôle et de la Zi Est sur environ 200 ha à terme, aura par contre un effet plus visible du fait de bâtis au volume plus important et de la taille de ces extensions de l'urbanisation. L'aspect urbain sera ainsi plus fort au sortir de l'échangeur de l'A1, en regardant depuis la D939 vers le nord. Pour autant, le paysage ne prendra pas l'allure d'une conurbation ni ne gommara la totalité agricole des panoramas, car le SCoT prend de nombreuses mesures pour encadrer le développement de ce pôle et organiser son intégration au paysage. En somme, le Pôle Economique Régional impliquera surtout une modification très localisée du paysage, sans remettre en cause les caractéristiques majeures du grand paysage dans lequel il s'inscrit. En outre, les mesures prises par le SCoT, devraient contribuer à scénariser et le parc d'activité et l'entrée de l'Arrageois par la Rd 939. En effet, il s'agit d'un parc d'activité et d'un axe routier vitrine que le SCoT reconnaît et organise la valorisation.

Certains projets d'infrastructure réalisés dans les années à venir participeront également à la modification ponctuelle du paysage local. Citons en particulier le projet de Canal Seine-Nord Europe ou encore celui du contournement d'Arras.

Enfin, soulignons la modification du paysage, liée au développement éolien. Toutefois, cette modification devrait être limitée, étant donné que nombre d'éoliennes sont déjà présentes sur le territoire et que le projet, s'il ne s'oppose pas à l'édification de nouvelles éoliennes dans les années à venir, insiste sur des implantations cohérentes avec celles en place actuellement et dans le respect de certaines règles paysagères.



Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du SCoT

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet. Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot concernent :

- La préservation des milieux naturels ;
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique ;
- Les ressources naturelles ;
- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique ;
- L'énergie ;
- Les risques et nuisances ;
- Le paysage ;
- Le développement commercial.

Enfin, Le SCoT ne prévoit pas de phasage particulier pour l'aménagement de son territoire à l'horizon 20 ans.